



COMMISSION DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXENETISME ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

Poitiers, le 4 juin 2019

Le 4 juin 2019, Madame Isabelle DILHAC, Préfète de la Vienne, a présidé la 4^{ème} commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

Un peu plus de 3 ans après le vote de la loi du 13 avril 2016, la prévention et la lutte contre la prostitution constituent toujours une préoccupation des politiques publiques et figure dans le 5^{ème} plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2017-2019 dont l'un des objectifs porte sur la mise en place de parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle d'une durée maximale de 24 mois et l'accompagnement des victimes.

Déclarée grande cause du quinquennat du Président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise aujourd'hui l'ensemble du Gouvernement, qu'il s'agisse de diffuser la culture de l'égalité dès le plus jeune âge, d'enrayer les inégalités de salaire et de favoriser une meilleure conciliation des temps de vie, ou de prévenir et combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles comme la prostitution.

Dans le département de la Vienne, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes (CIDFF) de la Vienne et le réseau d'associations sensibilisées à la prostitution ainsi que les services de l'Etat, œuvrent avec le souci de la qualité de l'accompagnement proposé pour permettre des sorties positives.

4 parcours ayant reçu un avis favorable des membres de la commission et acceptés par la préfète sont en cours et 2 femmes ont trouvé du travail en CDI à Paris à mi-parcours. Elles seront désormais suivies par une association parisienne plus proche d'elles.

Lors de cette dernière commission, les membres de la commission ont donné 4 avis favorables dont 1 avec réserve et ont ajourné 1 dossier, un problème d'identité ne permettant pas de statuer immédiatement sur ce dossier.

La question de l'hébergement des femmes demandant à intégrer un parcours de sortie de la prostitution reste un problème délicat compte tenu des moyens alloués à ce dispositif. Une action expérimentale de colocation, financée sur des crédits de l'Etat, a été mise en place dans ce département afin de proposer des logements stables mais temporaires car l'objectif pour ces femmes est de devenir autonome assez rapidement.

L'avenir des personnes concernées par les parcours de sortie de la prostitution est un sujet qui implique l'ensemble des services de l'Etat dans la recherche de solutions avec humanité, conscience et détermination.

Contact presse

Valérie COURRECH- Responsable du Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne –
valerie.courrech@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84